



L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES À CAMPUS FRANCE

Année 2020

Campus France se réjouit d'obtenir un score de **98 sur 100** pour l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour l'année 2020.

L'index mesure l'efficacité des politiques menées par une entreprise, notamment celles visant à diminuer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. (*Loi avenir professionnel du 5 septembre 2018 et décret n°2019-15 du 8 janvier 2019*).

Ce score, qui progresse de trois points par rapport à l'année précédente, est un témoignage de la politique volontariste de l'agence en matière d'égalité femme-homme. Il nous encourage à poursuivre et à accentuer nos bonnes pratiques pour les années à venir.

En ce sens, nous réaffirmons l'égalité entre tous nos collaborateurs, femmes et hommes, comme une priorité.

Les notes de l'index dans le détail

Noté sur 100 points au total, l'index est calculé selon les 4 indicateurs suivants :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **38/40**
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes : **35/35**
3. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé de maternité : **15/15**
4. La parité parmi les dix plus hautes rémunérations : **10/10**

INDEX 2020 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES À CAMPUS FRANCE

